



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	12.01.2021
Titre du projet du marché	Rénovation des infrastructures de Pully-Plage Architecte planificateur général et pool des mandataires Phases d'étude 31,32,33,41 et phases réalisation 51,52,53
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres mixte (fonctionnel / avec cahier des charges)
ID du projet	213216
N° de la publication SIMAP	1168277
Date de publication SIMAP	11.12.2020
Adjudicateur	Ville de Pully, Direction des Domaines, Gérances et Sports, à l'attention de Laurent Pasquier, Avenue Samson Reymondin 1, 1009 Pully, Suisse, E-mail: Laurent.Pasquier@pully.ch
Organisateur	CSD Ingénieurs SA, à l'attention de Maurice Debons, Chemin de Montelly 78 - Case postale 302, 1000 Lausanne, Suisse, E-mail: m.debons@csd.ch
Inscription	En déposant son offre, le candidat est considéré comme inscrit.
Visite	Pas de visite prévue pour la sélection.
Questions	18/01/2021 uniquement sur Simap.ch. Réponses le 25/01/2021.
Rendu documents	Dossier de candidature : 09.02.2021 à 15H00. Le cachet postal ne fait pas foi. Les dossiers reçus au-delà de l'échéance seront exclus de l'évaluation. Le soumissionnaire doit déposer son dossier complet, daté et signé, sous forme papier en deux exemplaires et sous forme informatique (USB). (Rendu offres: 10.05.2021 à 15.00)
Rendu maquette	-
Type de procédure	Procédure sélective soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Rénovation de la piscine publique extérieure. Mandat d'architecte planificateur général et pool des mandataires: <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et direction générale du projet (SIA 112) • Architecture (SIA102) • Aménagement urbanistique des abords du périmètre (SIA110) • Ingénieur civil (SIA 103) • Installations techniques du bâtiment (SIA 108) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Installations électriques, photovoltaïques, chauffage, ventilation, sanitaire • Direction des travaux, direction technique des travaux, contrôle des travaux (SIA 118) • Spécialistes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Spécialiste piscine ◦ Architecte paysagiste (SIA 105) ◦ Géotechnicien - Sécurité feu AEA1 ◦ Géomètre ◦ Ingénieur sécurité • Toute autre compétence pour garantir le succès du projet.
Description détaillée des prestations / du projet	Les prestations concernent les phases 31 à 53 selon SIA 102, 103, 105,108,112 et 118. Tranche ferme : phase 31 à 41. Tranche conditionnelle: phases 51 à 53. Le MO précise que pour l'heure, le mode d'attribution des travaux (lots séparés ou EG) n'est pas encore connu et se réserve le droit de choisir l'un ou l'autre. Le cahier des charges comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> • La rénovation globale des bassins y compris le remplacement et le renforcement de leurs fondations afin de résoudre le problème de stabilité. • Le renouvellement de toutes les installations techniques de la piscine. • La rénovation de toute la technique du bâtiment. • La démolition/reconstruction du restaurant. • La rénovation des édicules existants. • La rénovation/modification des aménagements extérieurs. Y compris l'amélioration de l'accessibilité au lac. • Le développement d'une esplanade en bout de parking. Y compris l'analyse et l'amélioration de la circulation des flux piétons et véhicules.
Communauté de mandataires	Architecte planificateur général et pool pluridisciplinaire de mandataires: <ul style="list-style-type: none"> • L'association d'entreprises (consortium) ou de bureaux pour le rendu d'une offre en tant que candidat est admise, mais est limitée à trois membres associés. • Le nombre de bureaux ou d'entreprises par compétence requise est limité à 1.
Sous-traitance	Admise à l'exclusion des prestations suivantes, qui doivent impérativement être fournies par le candidat :

- Architecte planificateur général
- Ingénieurs CVCSE (Chauffage Ventilation Climatisation Sanitaire Electricité)
- Spécialiste piscine

Les sous-traitants peuvent participer avec plusieurs candidats.

Mandataires préimpliqués

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits feront à priori partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts

- M. Gil Reichen: Syndic, Ville de Pully
- M. Sébastien Cornuz: Chef de service DDGS, Ville de Pully
- M. Jean-Luc Meylan: Adjoint chef de service DTSL, Ville de Pully
- M. Jean-Gilles Décosterd: DUE, ville de Pully
- M. Laurent Pasquier: Adjoint chef de service DDGS, Ville de Pully
- M. Léo Dadolle : BAMO CSD

Suppléants:

- Mme. Lydia Masmejan: Conseillère municipale (suppléante)
- M. Maurice Debons: BAMO (suppléant)

Conditions de participation

Ne seront retenues que les candidatures complètes, arrivées dans le délais, signées par tous les membres et émanant de candidats qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles.

Tous les candidats doivent pouvoir prouver, à la première réquisition, le respect des usages professionnels, notamment le respect des conventions collectives, et le paiement des charges sociales et fiscales.

Engagement sur l'honneur.

Critères d'aptitude

Q1. Références 50% (annexe Q6)

Q2. Personnes-clés 30 % (Annexe Q4)

Q3. Organisation du mandataire, pool, consortium 15 % (Annexe Q2)

Q4. Développement durable 5 % (Annexe Q5)

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

L'adjudicateur peut décider de sélectionner uniquement les dossiers de candidature qui ont obtenu au moins la note de 3 sur l'ensemble des critères.

L'adjudicateur a décidé de limiter le nombre de dossiers sélectionnés pour le 2ème tour à 3. Néanmoins, il se réserve le droit de dépasser ce chiffre s'il se trouve avec des dossiers possédant approximativement le même nombre de points.

Critères d'adjudication / de sélection

Les critères d'adjudication seront annoncés dans le dossier d'appel d'offres.

Indemnités / prix :

-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur et à la confidentialité des documents déposés pour l'offre sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

- Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres (2ème tour) n'étant pas publiés, ils ne mentionnent pas entre autres les informations suivantes conformément au RLMP-VD art.13 :
 - La méthode d'évaluation du critère prix et les autres critères d'adjudication ainsi que leur pondération.
- La non-mention de la pondération et de la méthode de notation du prix ne permet pas de savoir si l'appréciation du rapport qualité-prix sera équilibrée.
- L'absence des critères d'adjudication dans l'appel à candidature ne garantit pas aux candidats la transparence de la procédure en terme d'équité.

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013 et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas mentionnée dans le cadre de cet appel d'offres.

